

Formulaire des coûts du programme (temps partiel)

Programme intégré d'aide financière aux étudiants Canada – Terre-Neuve-et-Labrador

Le présent formulaire doit être rempli par tous les étudiants à **temps partiel**.
Les lignes directrices et les directives pour remplir le formulaire se trouvent à la deuxième page.

A. Renseignements personnels de l'étudiant

Prénom de l'étudiant	Nom de famille de l'étudiant	Numéro d'assurance sociale (NAS) de l'étudiant XXX-XXX-
----------------------	------------------------------	--

B. Renseignements sur le programme d'études

Quel établissement d'enseignement postsecondaire prévoyez-vous fréquenter?	À quel campus, collège ou ville de cet établissement irez-vous?	Quel est le programme d'études?
--	---	---------------------------------

Je demande par la présente une aide financière pour le(s) cours suivant(s) :

Description du cours	Code du cours	Type d'enseignement (p. ex., en classe, par correspondance, télé cours, à distance)	Date de début (AAAA-MM-JJ)	Date de fin (AAAA-MM-JJ)
Exemple : Littérature et composition	FRA 1000	Cours par correspondance	2023-09-06	2023-12-16

C. À remplir par l'établissement d'enseignement

Remplir la section C ci-dessous et vérifier si les renseignements fournis à la section B sont complets et exacts.

Période d'études Date de début (AAAA-MM-JJ)	Période d'études Date de fin (AAAA-MM-JJ)	Quels sont les frais de scolarité et les frais obligatoires de l'étudiant pour cette période d'études (sans les frais d'hébergement)?	Quels sont les coûts des livres et du matériel nécessaires à l'étudiant pour la période d'études?
---	---	---	---

Pourcentage du programme de cours complet attribué à l'étudiant?	Nombre de semaines d'études	Nombre de cours par semaine	Quel est le niveau du programme que suit l'étudiant? ☐ Certificat ☐ Baccalauréat ☐ Diplôme ☐ Maîtrise ☐ Doctorat
À quelle faculté ou domaine le programme se rattache-t-il? ☐ Administration / Affaires ☐ Droit ☐ Théologie ☐ Sciences de la santé ☐ Métiers ☐ Éducation ☐ Service communautaire ☐ Arts / Sciences ☐ Médecine ☐ Dentisterie ☐ Autre (préciser) _____ ☐ Génie / Technologie ☐ Agriculture / Sciences connexes			
Programme d'études			
J'atteste que les renseignements fournis à la section C de cette demande sont exacts selon l'information fournie par l'étudiant à la section B.			
Nom de l'agent autorisé de l'établissement d'enseignement		Titre	Numéro de téléphone
Adresse de l'établissement d'enseignement			Code de l'établissement d'enseignement
Courriel de l'établissement d'enseignement	Signature de l'agent autorisé		Date (AAAA-MM-JJ)

Collecte et utilisation des renseignements :

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de la **Loi fédérale sur les prêts aux étudiants**, de la **Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants** et de la « **Student Financial Assistance Act, 2019** » [loi sur l'aide financière aux étudiants] (Terre-Neuve-et-Labrador), avec toutes leurs modifications successives, et serviront à déterminer et à vérifier l'admissibilité aux programmes fédéraux et provinciaux d'aide financière aux étudiants. Si vous avez des questions au sujet de la collecte et de l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le directeur de la Division des services financiers aux étudiants, ministère de l'Éducation, gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, C.P. 8700, St. John's, NL, A1B 4J6 ou composer le 709-729-5849.

Renseignements généraux :

Le **Formulaire des coûts du programme** a pour objectif de fournir au personnel de l'aide financière aux étudiants (StudentAidNL) les renseignements relatifs au programme et aux coûts nécessaires pour évaluer une demande d'aide financière aux étudiants pour des études à temps partiel aux termes du Programme canadien d'aide financière aux étudiants.

Directives pour l'établissement d'enseignement :

- Si l'étudiant ne l'a pas déjà rempli, veuillez indiquer le nom complet et les 3 derniers chiffres du numéro d'assurance sociale de l'étudiant pour qui le présent Formulaire des coûts du programme est rempli.
- Indiquez le pourcentage du programme de cours complet par semestre auquel l'étudiant est inscrit (c.-à-d. si cinq cours correspondent à 100 %, **deux cours correspondront à 40%**) et le coût réel des droits de scolarité, des livres, des fournitures et des frais obligatoires.
- Les coûts informatiques ne devraient pas être inclus.
- Voir les définitions ci-dessous.

Lignes directrices pour la durée du semestre :

- Le programme doit avoir une durée de 12 semaines. Les périodes de financement devraient correspondre aux pauses naturelles durant l'année d'études.
- Un semestre ne peut pas s'étendre au-delà du 31 juillet pour une période supérieure à 5 semaines.
- N'indiquez pas les dates génériques de début et de fin du semestre dans le formulaire des coûts du programme si elles ne s'appliquent pas à l'étudiant pour qui le présent formulaire est rempli. Les dates indiquées devraient être propres à l'étudiant dont le nom apparaît sur le formulaire (p. ex., si le programme ou le semestre commence en septembre, mais que l'étudiant ne commence pas avant novembre, la date sur le Formulaire des coûts du programme devrait être novembre plutôt que septembre).

Définitions des termes

Étudiant à temps partiel : Étudiant inscrit à entre 20 et 59 % d'une charge complète de cours. (Les étudiants ayant une invalidité peuvent choisir le statut d'étudiant à temps plein ou à temps partiel s'ils sont inscrits à une charge de cours entre 40 et 59 %).

Droits de scolarité : Le coût réel des droits de scolarité, selon le montant réel payé à l'ordre de l'établissement d'enseignement.

Livres/fournitures : Comprend, mais sans s'y limiter, des fournitures comme des cahiers, du papier, des stylos, des crayons, des services dactylographiques ou de photocopie et autres fournitures qui sont nécessaires au programme d'études. Les livres et les fournitures nécessaires peuvent varier d'un programme à l'autre.

Frais obligatoires (peuvent comprendre les suivants) :

- Frais d'inscription annuels exigés lors de la présentation d'une demande;
- Frais exigés par le conseil étudiant;
- Frais de services aux étudiants;
- Frais liés aux sorties éducatives;
- Frais d'examen;
- Frais de mémoire ou de thèse;
- Autres frais que les étudiants sont tenus de verser à l'établissement d'enseignement relativement à leur programme d'études;
- Droits d'adhésion à des associations professionnelles ou autres.